

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT No 881

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Sylvain Boulianne, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la susdite municipalité,

1. QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 22 janvier 2021 le règlement numéro 881 décrétant l'imposition de taux de taxation des taxes foncières et des tarifications des services municipaux pour l'année 2021.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	11 décembre 2020
Dépôt du projet de règlement:	11 décembre 2020
Adoption du règlement:	22 janvier 2021
Avis de promulgation :	27 janvier 2021

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
ce 27^e jour de janvier 2021



Sylvain Boulianne
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussignée, Sylvain Boulianne, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 27^e jour de janvier 2021, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27^e jour de janvier 2021.



Sylvain Boulianne
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim